



## Agression devant mon domicile au sous sol par un voisin

-----  
Par Badreddine

Bonsoir, Aujourd'hui, je me suis fait agressé devant la porte de chez moi j'ai eu un voisin qui frappait à ma porte fort vers les coups de 2h30 du soir je suis sorti il commence à crier et d'insulter vous nous laissez pas dormir mes enfants aussi d'une manière très désagréable je lui dis de se calmer et de parler gentiment déjà ce n'est pas une manière de parler car je faisais du bruit la plupart du temps le soir en jouant a des jeux vidéos tard le soir (cris,rire) ce qui est vrai je ne le nie pas mais par contre il cogne ma porte fort il me dit je suis chez toi tu vas faire quoi et par la suite il me donne un coup de tête au nez je me mets à saigner je lui dit vous allez voir ! J'aimerais avoir votre avis! Donc si je porte plainte qui est en position de force sachant que je suis un étudiant étranger donc je ne veux pas m'attirer des ennuis?!

-----  
Par Henriri

Hello !

Pour étayer une éventuelle plainte il vaut mieux avoir des témoins :

- Des témoins pourront-ils confirmer que ce voisin vous a agressé cette nuit-là à 2h30 du matin ?
- Des témoins pourront-ils confirmer que vous faites régulièrement du bruit en pleine nuit (cris rires) et notamment cette nuit-là à plus de 2h du matin ?

Je crois que le mieux est de respecter le sommeil des voisins en cessant vos tapages nocturnes répréhensibles ce qui évitera d'éventuels ennuis (des réactions désagréables voire des débordements répréhensibles).

A+

-----  
Par Maxime007

Mais qu'elle est cette réponse sérieusement ? A quel moment est-il possible de sortir "respecter le sommeil des autres ça vous évitera ce type de problème" ?? Alors oui certes il aurait dû faire preuve de savoir vivre et de respecter le sommeil des autres : c'est ce qu'on appelle la vie en communauté. Cependant ce faire agresser à la porte de son domicile n'est EN AUCUN CAS NORMAL ! Non mais sérieusement la violence ne peut être toléré pour n'importe quel motif surtout un de ce type la... Vous pouvez porter plainte pour coups et blessures mais encore faut il aller faire relever vos blessures dans un hôpital après votre plainte. En aucun cas une attaque physique ne peut être toléré qu'en bien même les faits (outre légitime défense). Vous ne serez pas en tord. lui aura sûrement des circonstances atténuantes.

Par contre je trouve ça d'une stupidité sans nom le commentaire fait sur votre histoire. Vraiment sur un forum de ce genre on s'attendrait à retrouver des personnes doter d'une certaine réflexion mature or on a le droit à "bah tu aurai du faire ça faut pas s'étonner après que le voisin fasse ça"

-----  
Par Badreddine

Malheureusement il n'y a aucun témoin qui puisse prouver que celui ci m'a frappé par contre j'ai des mouchoirs tachés avec mon sang et des photos de mon nez étant frappé mais aussi je pense qu'il y'a aussi des témoins qui pourront dire que je fais du bruit? je ne suis pas allé à l'hôpital et j'avoue que j'ai peur vu que je ne veux pas d'ennuis et que je suis qu'un simple étudiant étranger?.

-----  
Par Henriri

Hello !

Merci pour votre commentaire Maxime. Je vois que nous avons plusieurs points de convergence. Mais je n'ai jamais dit

qu'il était normal pour un voisin, même excédé par des tapages nocturnes répétés, d'en agresser l'auteur.

En plus de l'intérêt de recueillir un témoignage(s) sur l'agression, votre conseil de faire constater la blessure est également pertinent.

J'espère que Bradeddine nous dira quelle suite il donne sans s'attirer d'ennuis comme il le souhaite.

A+